



Médiévales

Langues, Textes, Histoire

61 | automne 2011

La chair des émotions

Marco GENTILE et Pierre SAVY (éd.), *Noblesse et États princiers en Italie et en France au XV^e siècle*

Rome, École française de Rome, 2009, 434 p. (Collection de l'École française de Rome, 416)

Paolo Gabriele Nobili

Traducteur : Pierre Savy



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/medievales/6577>

ISSN : 1777-5892

Éditeur

Presses universitaires de Vincennes

Édition imprimée

Date de publication : 20 décembre 2011

Pagination : 207-208

ISBN : 978-2-84292-337-2

ISSN : 0751-2708

Référence électronique

Paolo Gabriele Nobili, « Marco GENTILE et Pierre SAVY (éd.), *Noblesse et États princiers en Italie et en France au XV^e siècle* », *Médiévales* [En ligne], 61 | automne 2011, mis en ligne le 29 juin 2012, consulté le 06 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/medievales/6577>

Ce document a été généré automatiquement le 6 mai 2019.

Tous droits réservés

Marco GENTILE et Pierre SAVY (éd.), *Noblesse et États princiers en Italie et en France au XV^e siècle*

Rome, École française de Rome, 2009, 434 p. (Collection de l'École française de Rome, 416)

Paolo Gabriele Nobili

Traduction : Pierre Savy

- 1 Parmi les études portant sur la complexité de la société politique à la fin du Moyen Âge, les recherches sur la Lombardie des Visconti et des Sforza prêterent, depuis quelques années, une attention renouvelée à l'élément aristocratique – à côté d'autres sujets considérés comme « mineurs » : bourgs, communautés rurales, factions. En particulier, la lecture du rôle joué par les lignages nobiliaires dans la gestion et le maintien de l'État, dans la médiation entre centre et périphéries ou dans le soutien économique et militaire apporté à la dynastie a conforté les perspectives pluralistes sur la société des XIV^e et XV^e siècles. Il s'agit d'une perspective envisageant un « État composite », établie, pour le domaine lombard, grâce à l'école de Giorgio Chittolini, et mise à l'épreuve pour d'autres réalités régionales, du *Stato de Teraferma* vénitien au *Regno* méridional en passant par la Toscane des Médicis. Pour rester dans le thème traité dans ce volume, disons que c'est cette perspective qui a permis la rédaction d'un livre comme *Le Aristocrazie dai signori rurali al patriziato* (Rome et Bari, 2004), de Renato Bordone, Guido Castelnuovo et Gian Maria Varanini (surtout pour la contribution de ce dernier). On a pu ainsi observer l'activité persistante de maisons aristocratiques, grandes et petites – leur implication dans les factions, leur rôle de lien entre communautés rurales et centre, et, plus généralement, leur fonction de connexion entre les composantes sociales de l'État, à différents niveaux.
- 2 Dans ce contexte, le volume publié par Marco Gentile et Pierre Savy entend reprendre les suggestions d'un colloque sur « Milan et les États bourguignons » réuni à Milan en 1987, et qui constituait la seule tentative de comparaison entre deux États princiers des espaces français et italien. Il s'agit ici d'observer la complexité du rapport entre l'« aristocratie

seigneuriale » (ou « noblesse »), d'une part, et l'« État princier », d'autre part ; ce rapport est rendu plus complexe encore par le rôle des villes de tradition communale, d'un côté des Alpes, et par celui du pouvoir royal, de l'autre côté des Alpes. Outre un ensemble compact de contributions portant sur l'aire lombarde (Letizia Arcangeli, Marco Gentile, Pierre Savy), la péninsule italienne est étudiée dans des essais relatifs à l'État pontifical (Christine Shaw), aux États des Este (Trevor Dean), à l'espace du Trentin et du Tyrol (Marco Bellabarba), au marquisat de Saluces (Alessandro Barbero) et au duché de Savoie (Guido Castelnuovo), « État franco-italien » et véritable liant entre monde italien et monde transalpin. Pour l'espace français, on trouve des contributions portant sur les pays bourguignons (Bertrand Schnerb) et sur les cas, géographiquement proches, de la principauté de Liège (Alain Marchandisse) et du duché de Lorraine (Christophe Rivière) ; sans oublier le Bourbonnais (Olivier Mattéoni), le duché d'Armagnac (Emmanuel Johans) et, plus excentrée, la Bretagne (Michael Jones). L'attention porte sur les rôles divers joués par les aristocrates dans le processus de construction (institutionnelle, territoriale, administrative) de l'État princier, dans une gradation qui va de la reconnaissance de l'autorité du prince (même s'il est encore un *primus inter pares* auquel on doit seulement une vague obéissance ; voir p. 389) à l'encadrement à l'intérieur de l'État et à l'instauration de la souveraineté de ce dernier comme détenteur de la *potestas publica* supérieure (voir les exemples de la Lorraine, véritable « État nobiliaire », des pays bourguignons ou encore du marquisat de Saluces). Par la période étudiée dans les quatorze interventions (le xv^e siècle) et par l'échelle retenue pour les enquêtes (une échelle *princière*, et non pas locale et seigneuriale en Italie ou royale en France), le volume s'inscrit dans la continuité du colloque de 1987.

- 3 Par rapport aux représentants de la féodalité du Moyen Âge central, leurs homologues du xv^e siècle doivent tenir compte de contextes étatiques et socio-économiques plus complexes, plus segmentés, idéologiquement plus affirmés, et où le rôle renouvelé des cours, des administrations (patrimoniales, fiscales, judiciaires) et des armées (de nobles, de citoyens, de mercenaires) constitue le terrain où ils peuvent exercer leur action, en la dirigeant, en la bridant et même en la disciplinant. Les ouvertures proposées par ce recueil d'essais, au-delà des différences régionales, sont indicatives de ce changement. On peut renvoyer aux études sur les transformations, entre la première et la deuxième moitié du xv^e siècle, du lexique des aristocraties du Nord de l'Italie (le cas des Pallavicini est exemplaire) qui, de seigneurial et contractuel qu'il était, devient courtisan et personnel, ou aux évolutions des modalités de leurs politiques vers les sujets extérieurs, qui passent des alliances, ligues et *aderenze* au seul instrument du mariage avec d'autres maisons ; évoquons aussi les études sur l'aire française (ici le cas le plus éclairant est sans doute celui de la noblesse auvergnate), qui mettent en avant la formation d'une féodalité capable, par l'établissement de liens contractuels, de soutenir la construction d'une principauté territoriale. À travers leur référence à une pluralité de sources (diplomatiques, épistolaires, narratives) bien plus riches et aussi plus « localisées » que celles dont on dispose pour les siècles précédents, les auteurs suggèrent des indications fécondes pour les développements futurs de la recherche.